

NOTICE EXPLICATIVE COMPLEMENTAIRE **POUR LE CONSEIL COMMUNAL DU 23 octobre 2025**

7bis. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Steven BONNET pour le groupe CC

« Révision des zones de stationnement »

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette ville, a été extrait ce qui suit :

Province de

HAINAUT

SEANCE du 23 octobre 2025

ARRONDISSEMENT

de TOURNAI

**VILLE
D'ANTOING**

Présents : Dudant Gauthier, Président;

MORY Mélanie, DESMET Lucas, BOCQUILLON Grégory, HIROUX Muriel, échevins ;

VINCENT MARTINEZ y LOPEZ Samuël, DESMETTE Michelle, VIVIER Jean-Bernard, , VERSCHEURE Fabien, COURTOIS Grégory, FARINEAU Emilie, HELLIN Eloise, MARTIN Pascale, LUCAS Christine, OLIVIER Marjorie, CEUNINCK Vincent, DEGREMONT Alexis, BONNET Steven, SOENENS Marc, conseillers ;

DETOURNAY Pascal, directeur général.

Objet : Révision des zones de stationnement

Le Conseil communal d'Antoing,

Il est proposé au conseil communal de revoir les zones de stationnement au sein du centre-ville d'Antoing.

Il résulte que l'état actuel des zones de stationnement n'est plus en adéquation totale avec la vie de notre cité.

<u>Rue</u>	<u>Normal</u>	<u>PMR</u>	<u>30 Min</u>	<u>Elect.</u>	Total par empl.
Chemin de St-Druon	26	3	0	1	30
Rue St-Pierre	60	0	0	0	60
Place Bara	24	2	4	0	30
Rue du Curé	35	0	0	0	35
Avenue de l'Europe	24	1	0	0	25

Avenue du Stade	50	0	0	0	50
Parking de l'église	46	2	0	1	49
La Crinquaine	9	2	0	0	11
Rue E. Sourdeau	14	1	0	0	15
Rue de la Pêcherie	56	2	0	0	58
Rue des Tanneurs	20	0	0	0	20
Place du Préau (Square Raoul Cauvin)	5	1	2	1	9
Grand Rue	43	4	19	0	66
<u>Totaux par catégorie</u>	<u>412</u>	<u>18</u>	<u>25</u>	<u>3</u>	<u>458</u>

Source : AntoingTourisme.be

Considérant que 3 commerces ont fermé sur la place Bara.

Considérant que le square Raoul Cauvin est en pleine expansion commerciale (déplacement d'un commerçant de la Grand-Rue – arrivée prochainement de Batopin – Ouverture d'un commerçant visant exclusivement de l'emporter)

Considérant qu'à proximité du Square Raoul Cauvin du logement et des entités commerciales se créent.

Il est demandé au collège :

1° De mener (à nouveau) une réflexion au sein des commerçants et professions libérales afin de définir leurs besoins (zone 30 min – PMR - ...).

2° De mettre en lien la fermeture et/ou le déménagement des commerces et/ou professions libérales afin de garantir une optimisation des demandes ;

3° De revoir l'utilité des zones de stationnement limité sur la place bara ;

4° Créer de nouvelles places de stationnement limité et/ou PMR à proximité du square Raoul Cauvin afin de faciliter l'accès aux commerces et autres services.

5° De mettre en lien la réflexion de stationnement avec les différentes commissions consultatives/associations (personne handicapée – commerce – aînée...)

Sur proposition du conseil communal ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE : A x voix pour ; x voix contre ».